



## « L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS »

AVIS

présenté par

Philippe DORMAGEN et Gérard RIGER

COMMISSION N° 5

Education, formation, recherche et insertion professionnelle

SEANCE PLENIERE DU 25 SEPTEMBRE 2007

**Conseil économique et social de Bourgogne**

17, boulevard de la Trémouille – BP 1602 – 21035 Dijon cedex – Tél. 03 80 44 34 32 – Fax 03 80 44 33 09  
E-mail : [cesr@cr-bourgogne.fr](mailto:cesr@cr-bourgogne.fr) [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. DES DIFFICULTES QUI PERDURENT.....</b>	<b>5</b>
1.1. DEJA UN AVIS EN 2001 .....	5
1.2. LES PROBLEMES RECURRENTS DE L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS.....	5
1.2.1. Une multitude de lieux d'aide aux choix professionnels.....	6
1.2.2. Le poids des représentations.....	6
1.2.3. Les difficultés matérielles inhérentes au système.....	7
1.2.4. Le problème étudiant : illustration avec l'enquête réalisée par une étudiante au CESR.....	7
1.2.5. La formation professionnelle : plutôt tournée vers les plus diplômés.....	8
<b>2. CONCLUSION .....</b>	<b>9</b>
<b>3. PROPOSITIONS .....</b>	<b>10</b>
3.1. MUTUALISER ET AMELIORER L'INFORMATION .....	10
3.2. AMELIORER LA CONNAISSANCE DES METIERS ET DU MONDE DU TRAVAIL .....	11
3.3. PREPARER AUX CHOIX DU PROJET PROFESSIONNEL .....	12

# INTRODUCTION

Les systèmes d'orientation scolaire et professionnelle sont souvent accusés, à tort ou à raison, de bien des maux.

On leur reproche notamment :

- le nombre d'élèves sortant du système scolaire sans qualification validée par un diplôme,
- le nombre de lycéens arrivant en classe de terminale sans savoir ce qu'ils veulent faire par la suite,
- l'orientation de certains jeunes vers des formations n'offrant pas ou peu de débouchés professionnels, alors que d'autres métiers, réclamés par le marché de l'emploi, ne trouvent pas de candidats,
- les orientations par défaut (et non par choix) vers le secteur technologique ou vers d'autres formations ne donnant pas satisfaction aux jeunes,
- le manque d'information apporté aux jeunes sur la réalité des métiers,
- la méconnaissance de l'évolution des métiers par ceux-là même qui sont chargés d'accompagner les jeunes dans leur orientation,
- le manque de lisibilité des différents dispositifs d'orientation, en particulier pour les adultes,
- le nombre important d'étudiants qui sortent de l'Université sans diplôme.

Au-delà des jugements trop rapides et des idées préconçues, le CESR a souhaité approfondir la question de l'aide aux choix professionnels, et non de l'orientation dans sa globalité, et s'interroger sur les moments-clés de l'orientation professionnelle.

Le CESR a déjà réalisé un état des lieux de l'orientation en 2001<sup>1</sup>. Cet avis a permis de situer le cadre général de l'orientation, de repérer les acteurs et les procédures, d'identifier les enjeux et, en particulier, les liens avec l'emploi. Il a préconisé notamment de préparer l'orientation dès le collège, de tendre vers une évaluation plus formative avec prise en compte des acquis, d'organiser davantage l'information auprès des acteurs et de multiplier les échanges avec le monde du travail.

Depuis 2001, la situation a évolué, l'orientation est devenue un sujet de débat national, certaines préconisations sont en cours de réalisation, d'autres ont encore besoin de soutien. La commission n° 5 a essayé de traiter l'aide aux choix professionnels en tenant compte de l'objectif « tout au long de la vie ». Pour cela, elle a auditionné des élèves, des parents d'élèves, des professionnels de l'orientation, le service formation du Conseil régional, des organisations patronales ; une stagiaire du CESR a fait une enquête au sein de l'université.

On dénombre, en Bourgogne, plus de 300 structures organisées dans 15 réseaux qui assurent des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation. On recense également des pratiques, des méthodes et outils d'orientation variés.

Le Conseil régional accède aujourd'hui à de nouvelles compétences dans l'accueil, l'information et l'orientation et va proposer sous peu la signature d'une charte de l'AIO (Accueil, information, orientation) dans le but d'améliorer la lisibilité et la concertation entre les différents acteurs.

---

<sup>1</sup> Avis du CESR de Bourgogne sur « L'orientation en formation initiale et projets professionnels », rapporteur : Bernard VERSET, 28 mars 2001.

Le CESR a donc choisi de faire le point et de proposer des pistes d'amélioration dans un contexte en perpétuel changement, en se situant du point de vue de la personne qui s'oriente, sans méconnaître les besoins de la société.

Cependant, il semble important de préciser que le sujet n'a pu être totalement traité.

En effet, les auditions ont permis d'appréhender les problèmes que rencontraient le public du secondaire, les parents d'élèves, les professeurs, les conseillers d'orientation psychologues....

En ce qui concerne les étudiants, seule l'enquête réalisée dans le cadre du stage d'une étudiante<sup>2</sup> permet de mettre en lumière certaines difficultés<sup>3</sup>. Il serait sans doute pertinent que la commission n° 5 du CESR se penche sur ce sujet à l'occasion d'une prochaine saisine.

Quant aux travailleurs, les méthodes utilisées à l'AFPA<sup>4</sup>, dans les missions locales<sup>5</sup> ou au Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences (CIBC) n'ont pas pu être évaluées de manière adéquate. Le CESR a, en effet, entendu l'avis des praticiens, mais pas celui du public en direction duquel des dispositifs comme le bilan de compétences, le Dispositif d'Orientation Professionnelle (DOP) ou l'ADVP ont été mis en place.

---

<sup>2</sup> Charlotte GERARD, étudiante en Master 2 professionnel Economie et gouvernance des territoires à l'Université de Bourgogne.

<sup>3</sup> Cf. « 2.2.2.1 La méconnaissance des métiers » dans le rapport « Aide aux choix professionnels ».

<sup>4</sup> Audition de Sylvie DEBREUVE, responsable du Centre régional d'orientation professionnelle (CROP) de l'AFPA, réalisée le 4 mai 2007.

<sup>5</sup> Intervention de Nicole DECOURCELLES et de Fatène SALHI, conseillères à la Mission locale de Beaune sur les dispositifs d'orientation, et audition de Serge ROCHET, directeur du CIBC Bourgogne Sud (Centre interinstitutionnel de bilan de compétences).

# 1. DES DIFFICULTES QUI PERDURENT

## 1.1. DEJA UN AVIS EN 2001

Un état des lieux établi par le CESR de Bourgogne en 2001 avait permis d'identifier les enjeux de l'orientation et de formuler un ensemble de propositions.

Pour limiter les effets du déterminisme social, le CESR avait préconisé une préparation éducative précoce à l'orientation, le collège en constituant le pallier essentiel.

Il souhaitait également une évaluation plus formative des élèves allant au-delà des seules matières dites fondamentales.

Le développement des contacts entre le système éducatif et les professionnels tel qu'avancé à l'époque pouvait permettre de conduire à une plus grande professionnalisation des professeurs et des Conseillers d'orientation psychologues (COP) par le biais de formations à la culture d'entreprise et à la connaissance des métiers. Il pouvait également rapprocher jeunes et entreprises par l'organisation de visites, de rencontres et la mise en place de stages.

L'avis proposait également une valorisation de l'enseignement professionnel avec notamment la mise en œuvre d'un plan qualité, d'un développement des tutorats au sein des établissements et des entreprises, d'une promotion de l'égalité des chances entre filles et garçons.

Parmi les préconisations aujourd'hui réalisées ou en voie de réalisation, on peut noter l'élaboration du Plan régional de développement des formations jeunes et adultes (PRDF), la création d'une école de la deuxième chance dans la Nièvre, le développement des DP3 et DP6 dans les collèges et lycées.

Six ans plus tard, cependant, force est de constater que de réelles difficultés perdurent.

Des faits éloquentes témoignent de cette situation pour en Bourgogne :

- **Chaque année, 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans qualification dont 2 000 en Bourgogne.**
- **En fin de seconde, 7% des lycéens ont été réorientés et 10 % redoublent. Au total, 22 % des effectifs de seconde n'ont pas accédé au niveau de première à la rentrée 2006.**
- **L'Université de Bourgogne a réalisé une étude sur la poursuite d'études des inscrits en 1<sup>ère</sup> année en 2004. Sur les 5 000 nouveaux arrivants, 51 % seulement sont passés en 2<sup>ème</sup> en 2005, 22 % ont quitté l'UB (dont 1/3 d'entre eux pour entrer sur le marché du travail et les 2/3 restants pour poursuivre d'autres études en dehors de l'UB), et 27 % redoublent la 1<sup>ère</sup> année.**
- **Les élèves éprouvent des difficultés à identifier leurs capacités, et concomitamment, les familles ont des ambitions souvent inadaptées aux possibilités de l'élève, ce qui entraîne échec et dévalorisation.**
- **Les familles manquent d'information pour accompagner de manière pertinente l'orientation de leur enfant, et véhiculent souvent des représentations erronées sur les filières et les métiers, mais ancrées profondément.**

## 1.2. LES PROBLEMES RECURRENTS DE L'AIDE AUX CHOIX PROFESSIONNELS

Qu'elle s'adresse aux jeunes en cours de scolarité, aux personnes en activité ou à celles sans emploi cherchant une réorientation, l'aide aux choix professionnels soulève régulièrement des problèmes.

Plusieurs types de difficultés peuvent être mis en lumière.

### 1.2.1. Une multitude de lieux d'aide aux choix professionnels

Il existe plus de 300 lieux d'orientation en Bourgogne, sans prendre en compte les lieux plus informels. Ce ne sont pas moins de 15 réseaux d'AIO qui sont répertoriés<sup>6</sup>. Ces organismes ont chacun mis en place des pratiques d'orientation et plus de 80 méthodes et outils différents sont recensés.

Toutes ces structures n'ont ni la même mission, ni les mêmes pratiques, ni la même conception de l'orientation. Ce pluralisme, s'il peut se justifier sur le plan opérationnel, ne doit pas conduire à des cloisonnements trop étanches car les divers organismes de l'orientation professionnelle accueillent des publics de plus en plus hétérogènes.

Selon le responsable des dispositifs d'accueil et d'orientation du Conseil régional<sup>7</sup>, il s'agit d'une chance et non d'un handicap pour la Bourgogne de disposer de structures réparties sur l'ensemble du territoire. Cependant, il précise que, du point de vue de l'individu qui cherche à s'orienter, **le système manque de lisibilité, le paysage est éclaté.**

C'est pourquoi le Conseil régional va mettre en place une charte AIO qui doit contribuer à améliorer la clarté des informations et à construire une culture commune au sein des différents organismes d'aide aux choix professionnels<sup>8</sup>.

### 1.2.2. Le poids des représentations

Beaucoup d'idées reçues et de stéréotypes circulent sur l'orientation. Les enseignants n'ont-ils pas tendance à valoriser la voie générale ? Trop d'élèves ne sont-ils pas orientés par défaut ? Ne dit-on pas aux bons élèves « *passer ton bac d'abord* » ?

**Les représentations sont très ancrées et difficiles à changer, elles sont véhiculées par toute notre société.** Ainsi, on peut observer que les enfants de cadres s'orientent peu vers des filières technologiques et professionnelles. Le problème de la reproduction sociale doit donc également être soulevé. L'orientation professionnelle ne doit pas seulement être destinée aux jeunes en difficulté.

**La méconnaissance des métiers est un facteur d'échec de l'entrée dans la vie professionnelle.** On délaisse ou s'intéresse souvent à certaines professions en raison de l'image médiatique qui en est véhiculée, sans vraiment les connaître.

Cette méconnaissance des métiers traduit parfois un problème de représentation porté par notre société, en particulier sur les métiers dits « manuels ». Il faut arrêter de dévaloriser certaines professions.

Les parents<sup>9</sup> demandent qu'on les aide à effectuer des choix en toute connaissance de cause, ils ont besoin d'un éclairage sur les métiers, les filières de formation, les débouchés.

---

<sup>6</sup> Académie de Dijon, SAIO et CIO, Université et Service d'information et d'orientation universitaire, ANPE, APEC, ASSEDIC, AFPA, ASSOR, Missions locales et PAIO, CAP Emploi, CIDF, INTERMIFE, Centres consulaires d'information et d'orientation pour l'apprentissage, FONGECIF, CIBC...

<sup>7</sup> Audition de Pascal ERCOLANI, responsable des dispositifs d'accueil et d'orientation au Conseil régional de Bourgogne, réalisée le 19 décembre 2006.

<sup>8</sup> Muriel HENNEQUIN, direction apprentissage et formation professionnelle au Conseil régional de Bourgogne.

<sup>9</sup> Auditions des 4 fédérations de parents d'élèves :

URAPEL : Christine DILGER.

PEEP : Odile GUERIN et Christophe LAMBOLEZ.

UNAAPE : Béatrice CHESNEL.

FCPE : Dominique LALIRE, Anne-Marie PAYEN, Joëlle GRIGOR, Bernadette DESHORMIERE, Bruno LOMBARD.

Cependant, selon le Secrétaire général de la CGPME Bourgogne<sup>10</sup>, il existe une réelle difficulté à connaître l'évolution des métiers. Il est possible d'anticiper sur certains métiers (coiffure, boulangerie...) mais pas tous. L'une des pistes d'amélioration consisterait, selon lui, à former des individus adaptables.

### 1.2.3. Les difficultés matérielles inhérentes au système

Transports, logements, recherche de stages et d'employeurs, ces problématiques sont récurrentes lorsqu'on évoque l'aide aux choix professionnels.

Le combat pour l'égalité des chances reste primordial pour notre société où l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite scolaire en général, sont largement déterminés par l'origine sociale ou culturelle.

Un enfant de cadre a deux fois plus de chances d'accéder à l'enseignement supérieur qu'un enfant d'ouvrier (80 % contre 40 %) et cet écart est resté constant depuis 20 ans. Elargir la base sociale des filières d'excellence, comme cela a pu se faire dans les années soixante et soixante-dix, est un enjeu de l'orientation, et au-delà, de l'aide aux choix professionnels.

A l'opposé, l'échec scolaire pèse davantage sur les jeunes d'origine étrangère. Si 15 % des enfants de parents nés en France sont sortis sans qualification de formation initiale en 2005, ils sont 34 % dans le cas d'enfants de parents nés en Afrique du Nord, 38 % en Afrique Noire, 50 % en Turquie ou au Moyen-Orient.

L'orientation doit combattre bien des stéréotypes et préjugés qui, avec le déficit d'information, pèsent sur les choix respectifs des garçons et des filles, gênent les handicapés, bloquent la perméabilité sociale.

### 1.2.4. Le problème étudiant : illustration avec l'enquête réalisée par une étudiante au CESR<sup>11</sup>

Une enquête a été réalisée à l'Université de Bourgogne (UB) auprès d'un échantillon représentatif de 517 étudiants, des filières Espagnol, Sociologie, Psychologie et Histoire pour les Sciences humaines et Sciences et techniques de la terre (mathématiques, physique, chimie, informatique) et de Vie, terre, environnement (biologie) pour les sciences, les interrogeant sur leurs perspectives et leur connaissance de la réalité des débouchés professionnels.

Il apparaît que :

- la moitié des étudiants déclare ne pas avoir eu d'information sur les métiers en rapport avec leur formation,
- ils estiment que leur orientation a été subie, suite à un échec dans une autre filière (médecine, pharmacie, écoles préparatoires aux grandes écoles...),
- ils souhaitent une aide plus importante à la construction du projet professionnel au collège et au lycée et sont nombreux à regretter le manque d'information dispensée au sein de l'UB : ils demandent plus de stages, plus d'interventions de professionnels, plus de connaissance sur les débouchés et les métiers, des interlocuteurs mieux formés...,
- ils sont 65 % à connaître avec précision à quels métiers leur formation actuelle les prépare ; néanmoins, la liste des métiers auxquels ils aspirent se réduit à quelques professions : professeur, enseignant-chercheur, assistante sociale, éducateur...,

---

<sup>10</sup> Audition de Pascal GRAPPIN, Secrétaire général de la CGPME Bourgogne avec la participation de Pierre-Yves du FOU, en tant que membre du CESR et représentant de la CGPME, le 4 juin 2007.

<sup>11</sup> Charlotte GERARD, étudiante en Master 2 professionnel Economie et gouvernance des territoires à l'Université de Bourgogne.

- les listes qu'ils dressent des secteurs offrant des débouchés et des secteurs saturés sont quasiment identiques : enseignement, commerce, informatique... Ce constat montre qu'ils possèdent des représentations tronquées et biaisées de la réalité. Les étudiants évoquent les secteurs qu'ils connaissent, sans réellement prendre en compte le fait qu'ils soient source d'emplois, ou au contraire, saturés. De plus, le nombre de non-réponses très important (plus de 50 %) démontre que la connaissance des métiers et du marché de l'emploi demeure encore très floue chez les étudiants.

L'étude permet d'observer que le manque de visibilité des métiers rend difficile la définition du choix professionnel des étudiants.

Pourtant, plusieurs dispositifs mis en place à l'UB sont particulièrement appréciés des étudiants. On peut citer par exemple l'option de pré professionnalisation aux métiers de l'enseignement destinée tout particulièrement aux étudiants désireux de se lancer dans une carrière de professeur des écoles. En outre, le manque d'évaluation de ces actions ne permet pas de rendre compte de la réalité de l'aide qui leur est apportée.

### 1.2.5. La formation professionnelle : plutôt tournée vers les plus diplômés

Plus de 30 ans après les textes qui l'ont fondée, la formation tout au long de la vie continue à ne pas tenir la place qui devrait être la sienne dans un monde en mutation accélérée.

D'après le Rapport d'information n° 365 (2006-2007) de M. Bernard SEILLIER, fait au nom de la mission commune d'information Formation professionnelle, déposé le 4 juillet 2007, le système de formation français est marqué par la « *complexité, les cloisonnements et les corporatismes* »<sup>12</sup>.

Ces problèmes sont le résultat d'une histoire riche et complexe. La politique de formation professionnelle a subi en effet de fortes tensions depuis l'adoption de la loi du 16 juillet 1971, initiée par le président Jacques DELORS et fondatrice de l'architecture actuelle du système.

On constate que la formation ne s'adresse pas forcément à ceux qui en ont le plus besoin : le taux d'accès à la formation professionnelle continue est de 23,4 % pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, de 25,2 % pour les possesseurs du brevet des collèges, de 33,7 % pour les titulaires du baccalauréat et de 44,3 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Le taux de départ en formation dans les TPE est de 12 % contre 22 % dans les PME de dix à cinquante salariés, et contre plus de 40 % pour l'ensemble des entreprises.

Les demandeurs d'emploi non qualifiés sont seulement 16 % à émettre un souhait de formation au cours du premier entretien de recherche d'emploi avec un conseiller de l'ANPE, contre 24 % pour les plus diplômés.

Il faut également noter la tendance lourde à la substitution des Régions à l'Etat en termes de financement des formations ; celles-ci ont, en effet, payé 53 % des stages entamés en 2005 contre 29 % payés par l'Etat. Ce constat s'explique par les nombreux transferts de compétences opérés ces dernières années au niveau régional. Ne peut-on pas voir dans cette évolution une opportunité et une ouverture positive ?

---

<sup>12</sup> Rapport d'information n° 365 (2006-2007) de M. Bernard SEILLIER, fait au nom de la mission commune d'information Formation professionnelle, déposé le 4 juillet 2007.

## 2. CONCLUSION

La nécessité de conduire les élèves dans les études au maximum de leurs possibilités est, pour le CESR, tout à fait justifiée. L'entreprise, afin de compléter la formation des salariés, recherche des personnes capables d'assumer des changements de qualification. La CGPME l'a précisé lors de son audition<sup>13</sup>, l'individu doit être formé à l'apprentissage tout au long de la vie. C'est également la volonté affichée des partenaires sociaux dans l'ANI de 2003<sup>14</sup>.

Il apparaît nécessaire de revaloriser l'enseignement dans une frange de l'opinion publique, en particulier vis-à-vis de ceux qui justifient leur décrochage en avançant que les diplômés ne servent pas à entrer dans l'emploi ou ne sont pas suffisamment valorisés, sans oublier la revalorisation de l'enseignement professionnel.

Les diplômés ont plus de facilité à suivre l'évolution des métiers ou en changeant plus facilement. Ils bénéficient plus souvent des formations d'adaptation ou de reconversion.

Dans son avis sur la formation des demandeurs d'emploi<sup>15</sup>, le CESR avait noté des difficultés pour le financement des formations choisies (en dehors du programme régional de formation), et pour l'hébergement des stagiaires, elles persistent à ce jour. Le présent avis sur l'aide aux choix professionnels ne peut cependant pas rendre compte de l'ensemble des obstacles que rencontrent les adultes et manque de recul sur cette question en raison du peu d'auditions réalisées en direction de ce public.

C'est dans un contexte en forte évolution que le CESR a choisi de se saisir du problème de l'aide aux choix professionnels. L'objectif de la commission n'a donc pas été de sensibiliser aux dysfonctionnements du système, mais de trouver ce qui pourrait accélérer le processus du changement entamé depuis 2003 par l'Education nationale et qui permettrait aux décrets d'avoir une application concrète et effective<sup>16</sup>.

---

<sup>13</sup> Audition de Pascal GRAPPIN, Secrétaire général de la CGPME Bourgogne avec la participation de Pierre-Yves du FOU, en tant que membre du CESR et représentant de la CGPME, le 4 juin 2007.

<sup>14</sup> Accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle.

<sup>15</sup>, Avis du CESR de Bourgogne sur « La formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi, rapporteur : Joseph BATTAULT, 24 octobre 2003.

<sup>16</sup> Cf. « 3.1. le cadre national » dans le rapport « Aide aux choix professionnels ».

## 3. PROPOSITIONS

### 3.1. MUTUALISER ET AMELIORER L'INFORMATION

- **Mettre en place une coordination régionale**, comme le préconise le projet de charte régionale fédérative sur l'Accueil, l'Information et l'Orientation (charte AIO). Il s'agit de mettre en réseau les structures d'accueil et de mutualiser les pratiques et les informations en matière d'orientation, afin de gagner en cohérence et en efficacité, dans le but de faciliter l'accès de tous à l'aide aux choix professionnels.
- **Améliorer, par le biais d'Internet, l'accès aux informations** sur les cursus d'études, le contenu précis des formations et leurs débouchés. Pour cela, il ne faut pas limiter l'accès des ressources, mutualisées au sein du C2R, aux professionnels de l'information et de l'orientation, mais au contraire l'ouvrir aussi aux particuliers, sans limitation.
- **Collecter, regrouper, valider les enquêtes locales et régionales et les rendre accessibles au grand public**<sup>17</sup> pour une meilleure connaissance des métiers avec des précisions sur :
  - les débouchés,
  - les salaires,
  - le nombre d'emplois dans chaque métier sur la région,
  - l'évolution de chaque métier.

Cette mission pourrait être confiée au C2R.

- **Améliorer et compléter l'information sur les modalités d'affectation** dans les filières, notamment en fin de collège, comme les parents d'élèves l'ont demandé. En effet, la façon de remplir un dossier d'affectation peut déboucher sur une formation non souhaitée<sup>18</sup>. Il faut donc améliorer la transparence sur l'orientation et les affectations.
- **Mieux informer sur toutes les filières de formation**, de façon équitable. Il n'existe pas qu'une seule filière de réussite, mais une diversité de voies dont il faut tirer parti<sup>19</sup>. Des représentations ancrées dans les esprits pèsent encore sur les filières technologiques. Il est donc nécessaire de continuer les actions de revalorisation de l'apprentissage et de ne pas orienter les jeunes vers les filières technologiques par défaut.

---

<sup>17</sup> Voir à ce propos les enquêtes réalisées par l'INSEE, l'observatoire de l'ANPE, le service d'étude et statistique de la DRTEFP (SEPES) et l'Assedic de Bourgogne/Franche-Comté.

<sup>18</sup> Par exemple, sur les deuxièmes choix, les parents privilégient le facteur géographique au détriment parfois du choix de la filière. Quoiqu'il en soit, ils ne connaissent pas suffisamment les rouages de l'affectation, ce qui peut être source d'erreur.

<sup>19</sup> Voir le taux d'intégration dans le secteur agricole et la réussite de la pédagogie par alternance.

## 3.2. AMELIORER LA CONNAISSANCE DES METIERS ET DU MONDE DU TRAVAIL

- **Mettre en place des bourses aux stages, des banques de données sur les offres et demandes de stages, un guide des entreprises<sup>20</sup>.**  
Dans le cadre des stages, les jeunes ont besoin d'aide dans la recherche d'une entreprise<sup>21</sup>, d'un hébergement, mais également pour les déplacements. En effet, tous les jeunes ne sont pas égaux devant la recherche d'un stage, certains pouvant bénéficier du soutien de leur famille et de réseaux.  
L'aide à l'accueil des jeunes en entreprise nécessite également d'être développée.
- **Utiliser de multiples moyens pour faire connaître les métiers.** L'avis sur l'orientation rendu par le CESR en 2001 préconisait le développement de l'offre de stages en entreprise. De plus en plus de jeunes sont désormais convaincus de leur intérêt, mais il est difficile de trouver des employeurs, les demandes étant trop nombreuses.  
Par ailleurs, un départ en stage nécessite une préparation pédagogique qui garantit une meilleure mise à profit de ce temps et une attitude plus active de la part du stagiaire.
- **Compléter** le stage de « découverte entreprises » de classe de 3<sup>ème</sup>, qui n'est pas toujours bien valorisé, par **une semaine de présentation des métiers.**
- **Mieux utiliser les logiciels de présentation des métiers** peut également être une piste pour ces journées.
- **Mettre à profit le temps libéré début juin en fin de classe de seconde** (dans les établissements centres d'examen) pour engager les jeunes à effectuer des stages.
- **Développer des partenariats école-entreprises** pour une meilleure connaissance des métiers débouchant sur l'intervention de professionnels en classe ou sur site, avec les chambres consulaires, les branches professionnelles, les représentants des salariés ...
- Il est un lieu qui pourrait faciliter le développement des partenariats, c'est **le Conseil Académique de l'Éducation nationale (CAEN)**. Mais cette instance se réunit peu en groupes de travail. La Région et le Rectorat doivent encore améliorer leur coopération.
- **Renforcer la formation de tous les acteurs de l'orientation** y compris celle des enseignants, et surtout celle des professeurs principaux.
- **Développer les moyens des CIO** afin qu'ils puissent remplir leur mission définie par la circulaire n° 80-099<sup>22</sup>.
- **Valoriser davantage les salons des métiers** par une préparation des intervenants et des jeunes, pour éviter l'errance devant les stands sans trop savoir quoi chercher. En tirant parti par la suite, dans des activités pédagogiques, peut contribuer à renforcer cette valorisation. Il est nécessaire d'offrir dans ces salons une palette la plus large possible des métiers et entreprises (pas seulement des grandes entreprises). Une information plus systématique sur les lieux des

---

<sup>20</sup> Audition de M. Laurent ROUSSEAU, de la Chambre de métiers de la Nièvre, 2 avril 2007.

<sup>21</sup> Au sens large : ce sont aussi les collectivités territoriales, les associations....

<sup>22</sup> Cf. rapport p. 27.

salons et leur contenu en direction de tous les parents d'élèves est nécessaire. Il est important de veiller à proposer aux jeunes filles des métiers auxquels elles ne pensent pas spontanément<sup>23</sup>. Les jeunes effectueront d'autant mieux un choix qu'on leur ouvrira au maximum le champ des possibilités.

### 3.3. PREPARER AUX CHOIX DU PROJET PROFESSIONNEL

- **Généraliser les options découvertes professionnelles à tous les collégiens.**  
Une option, du type DP3, devrait être obligatoire pour tous et ne devrait pas être réservée aux seuls élèves en difficulté.  
L'option DP3, facultative, de découverte des métiers et des voies d'accès aux diplômes, correspond à 3 heures hebdomadaires, par petits groupes de 15 à 25 élèves. Elle a pour but l'initiation à la réalité du monde économique, l'étude des parcours de formation à l'occasion de visites d'entreprises, de lycées et d'établissements d'enseignement supérieur.  
L'avis sur l'orientation rendu par le CESR en 2001 préconisait des espaces d'orientation dans les collèges.  
Cette idée pourrait être mise en œuvre dans le cadre de l'option découverte.  
Une option de type DP3 ne devrait pas être réservée aux seuls élèves en difficulté, elle devrait être obligatoire.
- **Mieux utiliser les outils disponibles d'aide aux choix professionnels** dans les établissements scolaires, en accès direct ou par réseau, notamment dans les Centres de documentation et d'information (CDI). Là aussi, les options de découverte professionnelle pourraient être mises à profit pour atteindre cet objectif.
- **Mettre en place un suivi systématique de chaque jeune** de 3<sup>ème</sup>, seconde, première et terminale par des adultes ressources, professeur principal ou autre, par entretien individuel ou de groupe, avec mise en pratique de la culture de projet, en leur donnant les moyens en temps et en formation pour le faire convenablement.
- **Utiliser un support adapté du type livret de suivi** qui reste la propriété de l'élève. Un tel outil permettrait de conserver trace et mémoire des stages, des capacités extra scolaires (par exemple, capacité à organiser une action extra scolaire...), ainsi que des idées d'orientation à un moment donné.
- **Effectuer un travail de sensibilisation des parents** à l'orientation de leurs enfants par des campagnes d'information sur cette question.
- **Faciliter les passerelles entre les filières de formation.** En effet, il faut renforcer la possibilité de reprise d'études après une interruption, et celle de poursuite dans la voie générale après un passage dans une voie professionnelle. Dans ce sens, **réaffirmer le droit à la formation et à la réorientation tout au long de la vie** est une priorité.

---

<sup>23</sup> « L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en Bourgogne », rapporteurs : Jean-François MICHON et Dominique GALLET, CESR de Bourgogne, 14 décembre 2006.

- **Faire appliquer dans tous les établissements de Bourgogne et de France la circulaire de 1996<sup>24</sup>** qui prévoit « de concevoir et de mettre en place une éducation à l'orientation » dans les classes de collège afin que l'élève acquière les compétences et les savoirs nécessaires à l'élaboration des choix d'orientation autonomes et adaptés.
- **Enseigner cette méthodologie qui leur sera utile tout au long de la vie dès la cinquième.**  
Dans cette perspective, l'orientation ne consiste plus à faire choisir, voire à décider à la place du jeune, une filière de formation mais à lui apprendre à mieux se connaître, s'informer et à choisir. Plus largement, l'éducation à l'orientation vise l'insertion sociale et professionnelle du jeune, en lui donnant les moyens de faire des choix autonomes, réalistes et adaptés, et ce, non seulement au cours de sa scolarité, mais également tout au long de sa vie professionnelle.

**AVIS ADOPTE PAR 51 VOIX POUR ET 13 ABSTENTIONS**

---

<sup>24</sup> Circulaire n° 96-204 du 31 juillet 1996 sur l'éducation à l'orientation dans les collèges. La circulaire n° 96-230 du 1er octobre 1996 met en œuvre l'éducation à l'orientation dans les lycées d'enseignement général et technologique.

## **EXPLICATIONS DE VOTE**



**Intervention de Simon GRAPIN  
au titre de l'UNSA**

« Je m'adresse à vous en tant que père de famille. Les recherches de stage sont déjà un « parcours du combattant », mais quand on a un enfant handicapé, cela devient impossible.

Comme nous l'ont fait remarquer nos intervenants, ce rapport ne répond pas à toutes les questions, mais j'aimerais que l'on n'oublie pas ces enfants handicapés ».

**Intervention de Maurice THIEFFENAT**  
**au titre de Bourgogne Rhénanie-Palatinat et Association française de développement**  
**international de Bourgogne**

« En tant que membre de la commission n° 5, je suis bien entendu en total accord avec le rapport qui vient de nous être présenté par nos deux collègues, Philippe et Gérard.

Nous avons pu mesurer la complexité de l'étendue du sujet, due en grande partie au nombre de partenaires concernés et impliqués.

Les choix professionnels sont pour les jeunes, mais également de façon différente, pour les adultes, une décision souvent déterminante dans leur équilibre de vie ; il s'agit de toute évidence d'un acte essentiel.

Cela repose sur un étroit partenariat, mais sans dilution des responsabilités réelles de chacun des acteurs. Les jeunes eux-mêmes doivent y prendre progressivement toute leur place. La coopération Education nationale-parents est fondamentale et déterminante ; elle est à renforcer, car en tant qu'éducateurs, ils sont les premiers responsables.

Les entreprises apportent la connaissance des métiers, leur évolution et les qualifications requises, donc des emplois présents et à venir.

Le terme « orientation » a volontairement donné place à l'« aide aux choix professionnels », car choisir, c'est d'abord un acte de responsabilité, dans lequel les jeunes doivent entrer progressivement, le mieux informés et avertis possible, mais inévitablement ».



### **Intervention de Dominique GALLET au titre de la CGT**

« L'avis qui nous est présenté aujourd'hui est essentiellement centré sur les choix professionnels et les procédures d'orientation qu'ils entraînent en formation initiale, que ce soit pour les collégiens ou les lycéens. La question des étudiants et des salariés est abordée dans le rapport, mais ne donne pas lieu à des propositions. Un avis sur l'étudiant est peut-être à envisager dans la prochaine mandature.

L'enjeu est bien de permettre à chaque jeune d'accéder à la filière scolaire et de formation de son choix pour qu'il atteigne le plus haut niveau d'éducation et de formation possible afin de lui permettre d'accéder à une certification de son choix, puis à l'emploi.

Quelques questions pourraient être traitées de façon plus approfondie, peut-être dans un travail ultérieur du CESR :

- L'orientation d'un jeune est-elle prioritairement scolaire ou professionnelle ? Est-ce choisir une filière d'études et de formation, notamment générale, ou est-ce le choix d'un métier, donc de la certification adéquate et, par conséquent, de la formation professionnelle pour l'obtenir ? La formation initiale lie-t-elle les deux ?
- Deux axes dominant et font actuellement débat : l'orientation d'un jeune, est-ce uniquement son choix en fonction de ses désirs, de ses intérêts, de son projet personnel de vie, éventuellement professionnel ? ou doit-elle être construite en fonction des réponses à apporter aux besoins de l'économie et de la société ? Quel équilibre entre les deux ? Comment ne pas instrumentaliser le processus au détriment de la réalisation personnelle, de la formation citoyenne, du développement culturel du jeune ?
- Qu'est-ce qui est mis concrètement en place dans le système éducatif pour aider chaque jeune à mieux se connaître, construire son propre projet, découvrir les métiers et les formations ? L'éducation à l'orientation doit-elle être une priorité ? N'est-il pas nécessaire de passer à la vitesse supérieure ?

Les choix professionnels sont généralement construits en fonction des résultats scolaires, l'orientation considérée comme "normale" en fin de troisième étant la poursuite d'études générales au lycée vers un bac général. Sauf motivation particulière du jeune, une autre orientation se fait très souvent sur la base de mauvais résultats scolaires, voire de l'échec, notamment vers la voie professionnelle, que la formation soit sous statut scolaire ou sous celui de l'apprentissage.

Changer de posture demande du temps, il faut respecter le rythme de chaque jeune ; il ne peut donc y avoir des paliers systématiques, à des âges obligatoires où chaque jeune est sommé de faire des choix fondamentaux. Ce processus ne peut être trop précoce, le collège peut être un moment où le jeune construit son projet, pas celui de choix définitifs. Il s'agit de mettre en place des possibilités réelles d'une orientation choisie et non subie. Chaque jeune doit pouvoir changer de filière en fonction de l'évolution de son projet, des passerelles d'une voie à une autre doivent réellement exister et être

accessibles. Ceci est encore plus vrai dans notre société en évolution rapide, où la plupart des métiers de demain ne sont pas connus, où des réorientations seront nécessaires alors qu'on sait qu'une formation générale de qualité et de haut niveau sera indispensable.

L'un des éléments-clés de cette question est, pour nous, la réalité des inégalités, phénomène dont de nombreuses études montrent qu'elles ont tendance à s'aggraver pour tendre à un quasi-déterminisme social. L'orientation est même certainement un des éléments du système éducatif où les inégalités sociales sont les plus criantes, renforcées par les dispositifs mis en place, qui deviennent parfois voies de sélection sans dire leurs noms. En effet, la connaissance des finesses des mécanismes est peu partagée, les non-dits sont nombreux, la maîtrise des processus reste affaire d'initiés. Un exemple, l'option de Découverte Professionnelle trois heures ou six heures au collège est théoriquement ouverte à tous les élèves ; mais, dans certains collèges, la mise en œuvre des DP3 est incompatible avec d'autres options choisies prioritairement par les meilleurs élèves, par exemple de classes européennes, et dont ils auront besoin au lycée ; choisir la DP6, c'est ne pas avoir de seconde langue étrangère et donc ne pas pouvoir envisager un choix professionnel nécessitant l'obtention d'un bac général ; ces options jouent en fait un rôle de préorientation, ce n'était pas leur mission initiale. Nous pourrions développer de même sur l'accueil des jeunes par les entreprises. La démocratisation est nécessaire, elle demande des actes concrets forts.

Il est évident qu'un réel accueil et suivi de chaque jeune est nécessaire par un professionnel formé qui dispose du temps et des moyens nécessaires. Cela nécessite une information de qualité, disponible, la plus complète possible et de notamment s'appuyer sur une réalité de l'exercice des métiers. Elle ne peut se résumer à des opérations de communication des établissements de formation ou des secteurs professionnels, comme c'est souvent le cas dans les salons des métiers où l'essentiel du message délivré est : venez chez nous ! Pour nous, cela implique le développement d'un **service public d'orientation**, avec des professionnels formés, en nombre suffisant pour assurer un suivi individualisé de chaque jeune. Cette construction seule peut assurer l'indépendance de cette mission.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cet avis ».



### **Intervention de Gilbert MARPEAUX au titre de Force Ouvrière**

« Merci Monsieur le Président de me donner la parole.

Dans une démarche d'explication de vote sur cet avis, je voudrais intervenir au nom du groupe FORCE OUVRIERE quant à la teneur d'une partie du texte qui se situe page 11 article 3-2 alinéa 6.

Il est écrit, je cite : « développer des partenariats école et entreprises pour une meilleure connaissance des métiers débouchant sur l'intervention de professionnels en classe ou sur site, avec les chambres consulaires, les branches professionnelles, les représentants des salariés... ».

Nous ne sommes pas d'accord avec l'orientation contenue dans cette phrase dans le projet d'avis. Pour FORCE OUVRIERE, l'école doit rester un lieu d'enseignement qui ne doit pas subir des influences extérieures quelles qu'elles soient. Je ferai référence aux prises de position d'Emmanuel KANT, ce grand philosophe allemand qui déclarait : « l'école et l'université doivent rester des lieux de l'entendement universel ».

Il faut comprendre par cette pensée que l'enseignement dans son ensemble doit rester un milieu protégé des influences extérieures qui pourraient changer et affecter son indépendance et son orientation dans l'éducation des hommes libres et capables de décider et de choisir par eux-mêmes leur orientation professionnelle en fonction de leurs goûts et de leurs capacités.

En effet, nous voyons mal les employeurs aller dans les classes auprès des élèves, vanter les mérites de tel ou tel métier parce qu'ils ont besoin de salariés dans tel ou tel secteur et moi par exemple, en tant que militant syndicaliste, après le passage d'un employeur, expliquer aux élèves, conventions collectives et grilles de salaire à la main, qu'ils vont être mal payés et que les conditions de travail sont déplorables dans ce secteur d'activité.

Une telle pratique ne serait pas saine pour les élèves et les établissements scolaires.

Pour FORCE OUVRIERE, l'école ne doit pas subir d'influences extérieures pour des intérêts particuliers, de plus souvent avec des visées intéressées à court terme.

L'école, notre école laïque et républicaine, l'école de la République, doit rester libre et indépendante et protégée de toute influence politique, religieuse, économique, etc.

En conséquence, le groupe FORCE OUVRIERE s'abstiendra sur le vote de cet avis.

Je vous remercie de votre attention ».



### **Intervention de Pierre-Yves DU FOU au titre de la CGPME**

« Je suis un peu déçu par la liste sans fin des souhaits que formule la commission.

Pour être court et surtout pas polémique, nous, CGPME, disons avec conviction plusieurs points qui nous semblent primordiaux sinon frappés au coin du bon sens.

1. Nos enfants doivent étudier pour gagner leur vie en ayant un métier qui soit, si possible, le plus proche de leur choix profond.
2. Le système des choix exigé est réalisé beaucoup trop tôt et surtout durant une période de l'enfance rempli d'incertitude (l'adolescence), et il est vrai que le foisonnement des informations tue l'information concernant les professions.
3. Concernant les stages, il faut savoir la difficulté que rencontrent les 94 % des entreprises françaises qui ont moins de 20 collaborateurs car souvent, dans ces structures, il n'y a pas de ressources humaines ayant des qualités de pédagogue. Le stage devient alors catastrophique pour le stagiaire. L'entreprise est d'abord un lieu de production et non un lieu d'apprentissage ou de formation.
4. Bien trop souvent nos employés ont été « orientés » par défaut car leurs professeurs leur ont dit : « Si tu es trop faible pour l'enseignement général, il te faudra t'orienter sur une filière professionnelle... », ce qui est catastrophique pour le jeune qui se trouve ainsi rejeté, en échec, sans aptitude nécessaire pour apprendre un métier.
5. Par ailleurs, trop de métiers constatent une pénurie d'emplois pourvus car ils sont dévalorisés par des contrevérités dues à la méconnaissance de leur spécificité.

Enfin, je suis très satisfait lorsque l'on parle de métier et non d'emploi car un métier est une valeur positive pour l'homme.

L'emploi est généralement la conséquence de la connaissance d'un métier ».

**Intervention de Marcel CHIFFLOT  
au titre des organisations syndicales d'artisans**

« Dans ce rapport, on ne parle pas des métiers de l'artisanat.

Encore aujourd'hui, on a trop tendance à orienter les jeunes dans l'artisanat par défaut.

Or, je rappelle que les métiers de l'artisanat sont un gros poste d'embauche de salariés qui, pour beaucoup, à terme, auront la possibilité de devenir des patrons d'entreprises artisanales du fait du vieillissement des chefs d'entreprises (10 000 départs en retraite en Bourgogne prévue dans les 10 années à venir).

Si l'on veut que nos futurs patrons d'entreprises artisanales embauchent davantage, il faut déjà qu'ils aient une « tête bien faite », qu'ils soient « bien dans leur peau » et non pas qu'ils soient des exclus du système scolaire.

Il serait donc souhaitable d'ajouter les nombreuses possibilités de débouchés et de progressions dans les métiers de l'artisanat ».

**Intervention de Kheira BOUZIANE  
au titre du logement, famille, cadre de vie**

« Merci pour le travail réalisé par la commission. Je souhaite revenir sur un aspect souligné dans le rapport et qui concerne l'impact des conditions socio-économiques dans le choix professionnel.

En effet, qui dit choix dit aussi renoncement et il n'est pas rare que certains jeunes se voient contraints de renoncer à certaines formations notamment parce qu'elles nécessitent des moyens financiers importants.

Et ce n'est pas en leur proposant des crédits étudiants, qui d'ailleurs exigent des cautions, qu'on pourrait encourager les plus modestes à entreprendre des études couteuses.

D'autre part et pour aller dans le même sens que ma collègue Dominique Gallet, de la CGT, je voudrais revenir sur la notion de « passerelle » qui permettrait à un jeune ayant fait une erreur d'orientation de pouvoir réintégrer une autre filière. J'avoue que cette idée est très intéressante et tend à se développer mais je profite de la présence de Monsieur le Recteur pour signaler que les moyens, parfois, ne suivent pas les objectifs.

Je citerai comme exemple le problème des jeunes qui suivent une formation professionnelle et qui se retrouvent bloqués dans la poursuite de leurs études ou le changement d'orientation parce qu'il leur manque la maîtrise d'une seconde langue.

C'est un témoignage de terrain que je vous livre là !

Il conviendrait de disposer de moyens plus souples qui s'adapteraient au cas par cas ».

**Intervention de Pierre JARLAUD**  
**au titre de la réinsertion sociale, des missions locales, PAIO et entreprise d'insertion**

« Je tiens à souligner la grande qualité du rapport qui nous est présenté.

Le réseau des missions locales de Bourgogne accompagne environ 20 000 jeunes par an qui viennent chercher une issue à leur errance. Une bonne orientation leur est particulièrement nécessaire. Elle n'est cependant que post scolaire.

Les missions locales s'attachent en outre à régler leurs problèmes de logements, financiers, mobilité, dépendances diverses qui sont autant d'handicaps à une orientation réussie. Elles organisent également le rapprochement avec les entreprises.

Mais il convient avant tout de s'interroger sur ce qu'est une orientation réussie ».

**Intervention de Daniel LORIN  
au titre de la Fédération régionale des Travaux publics**

« Suite à l'intervention de Monsieur Grosjean qui a des difficultés pour intégrer du personnel; je lui signale que les entrepreneurs du BTP ont signé une convention avec les missions locales et les donneurs d'ouvrages importants du Grand Dijon, pour consacrer 5 % des heures de travail prévu sur les chantiers, aux demandeurs d'emploi.

A titre indicatif, sur le chantier LGV BELFORT - DIJON, l'obligation d'intégrer est portée à 7 % des heures.

A ce jour, il n'y a pas assez de candidats à l'intégration ».

**Intervention de Daniel BIGEARD**  
**au titre de la Fédération bancaire française – Comité de Bourgogne**

« On voit bien que la méconnaissance des métiers est grande au sein des familles comme chez les jeunes.

La Fédération bancaire régionale représente un secteur à fort potentiel de recrutements, mais encore les métiers de la Banque et de l'assurance restent mal connus. Pour cela, en coopération avec l'Université de Bourgogne, la Fédération bancaire de la région a conduit une opération efficace d'information sur ses métiers.

Ce sont les jeunes recrutés récemment dans la Banque qui ont reçu les jeunes étudiants pour expliquer leurs métiers, ceci dans des stands multiples, les halls et amphis du campus. Ce fut un vrai succès, une initiative qui sera renouvelée cette année, prochainement.

Ce qui montre que les partenariats Université/Entreprises, ça marche, à condition de bien préparer l'approche jeunes pour les jeunes et par les jeunes ».

**Intervention de Jean-Claude FORTIER  
au titre de représentant de l'Université de Bourgogne**

« Je suis souvent d'accord avec mon collègue, M. Marpeaux, mais en l'occurrence, cette fois, pas tout à fait et même pas du tout.

Ce sujet d'actualité, comme il a été présenté, est surtout un sujet récurrent et c'est sans doute la question la plus grave qui se pose sur le plan social et sur le plan économique dans notre pays parce qu'elle est absolument structurelle, parce qu'elle est culturellement faussée depuis très longtemps et parce qu'elle contribue, je crois, à obérer l'avenir de notre pays pour des raisons que je ne sais pas analyser mieux que les autres, mais qui tiennent à des carences qui sont plus marquées chez nous que chez d'autres.

Si j'interviens (pas très longtemps, je vous le promets), c'est pour souhaiter que le Conseil économique et social, dans sa relation avec le Conseil régional qui peut devenir le coordonnateur des dispositifs d'orientation (c'est dans ses missions naturelles), continue à travailler ce sujet et s'empare chroniquement de cette question.

Bien sûr, je voterai le rapport car il est très intéressant et j'aurai le sentiment, une fois de plus, de voter un texte qui n'a pas pu aller au fond des choses tellement la question est complexe et vaste (les rapporteurs eux-mêmes l'ont dit).

Pour terminer, je voudrais dire que cette question comporte trois aspects sur lesquels nous pourrions enclencher des travaux spécialisés qui débouchent sur trois types de recommandations pratiques que nous devrions être capables de faire, au moins à l'échelle de notre région.

Ce sont, tout d'abord, des investigations en direction des familles. Cet aspect n'a pas été véritablement traité, c'est d'ailleurs très difficile ; mais, les premiers orienteurs, ce sont les parents. Et l'un des problèmes les plus graves de l'orientation dans notre pays, c'est la falsification de la représentation qu'ont les parents des métiers et, notamment, des métiers de l'industrie et du bâtiment, des métiers qui sont au cœur du développement.

De ce point de vue-là, il apparaît un écart absolument calamiteux entre la réalité de la transformation de ces métiers depuis 50 ans et le vécu, l'image que transmettent les parents à leurs enfants. C'est une difficulté énorme pour le système scolaire. Je le dis car on ne revient pas sur les inhibitions qui résultent de cela.

Il y a l'école et c'est la deuxième ligne d'investigation. Évidemment, elle ne doit pas s'en sentir offensée, au contraire.

L'école, sur ce sujet-là, ne réussit pas, depuis très longtemps. En effet, l'orientation scolaire proprement dite, avant même l'orientation professionnelle ou concomitamment à l'orientation professionnelle, est un échec, comme l'orientation par l'échec est un échec. Et, l'un des plus graves problèmes qui se pose à notre pays, c'est l'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> sur le critère des notes qui est un véritable contresens sur lequel il est très difficile de revenir d'un seul coup (il n'existe pas de solution miracle), mais sur lequel il faut revenir progressivement et aussi vite que possible.

Donc la première piste est : comment modifier, corriger les représentations des parents ?

La deuxième piste est : comment faire pour que l'orientation scolaire se construise, non plus mécaniquement par tamisage sur le critère des notes, mais en fonction des compétences que portent les élèves ?

Et la troisième piste concerne l'entreprise qui a, elle aussi, la responsabilité de l'orientation, de l'orientation professionnelle, mais c'est aussi très corrélé à l'orientation dans le système éducatif et c'est la raison pour laquelle j'ai trouvé que M. Marpeaux était trop brutal sur l'école sanctuaire. L'école « bastion » ? Non.

De ce point de vue-là, comment faire concrètement avec les entreprises pour que, dès la fin du primaire, au collège aussi, une forme de corrélation s'établisse, corrélation qui permette aux enfants de construire progressivement leur projet de vie, leur projet professionnel, en faisant en sorte que ceci cesse enfin de relever du seul discours ?

Voilà les trois orientations sur lesquelles je souhaiterais que notre Conseil économique et social construise un travail de longue haleine, mais assez rapidement, afin de répondre à trois séries de questions pratiques pour la Bourgogne ».